

DES ÉTATS GÉNÉRAUX

pour préparer l'avenir des territoires et améliorer la décentralisation



LES NOMBREUSES ATTENTES DES MAIRES DE LA CÔTE-D'OR

En lien avec les sénateurs du département, François REBSAMEN, François PATRIAT et Alain HOUPERT, l'Association des maires de la Côte-d'Or a organisé, le 14 septembre dernier, la rencontre départementale des états généraux de la démocratie territoriale (initiés par le Président du Sénat).

Cette rencontre était la deuxième étape de cette large consultation préparatoire à la future loi sur les territoires. Entre l'enquête réalisée auprès de l'ensemble des élus et la conclusion nationale des 4 et 5 octobre dernier, à Paris (voir ci-contre), cette rencontre a permis de restituer aux 130 élus de la Côte-d'Or présents les résultats de l'enquête, puis de leur donner la parole et de favoriser leurs échanges sur l'avenir des collectivités territoriales, leurs compétences, leurs moyens d'agir, leur relations avec l'État, et le statut des élus,...

À la suite des trois ateliers introduits et animés par MM. Lukas MACEK, Directeur de Sciences Po Dijon, Patrice RAYMOND, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne et Michel VERPEAUX, Professeur à la Sorbonne, une synthèse de la journée a été élaborée.

Vous trouverez sur le site de l'Association www.amf21.fr l'essentiel des conclusions de cette journée, transmis dès septembre au Sénat et à l'Association des Maires de France.

LA CONCLUSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Près d'un millier d'élus locaux ont débattu, les 4 et 5 octobre, sur le futur approfondissement de la décentralisation, puis ont entendu le Président de la République venu leur livrer les grandes orientations du projet de loi qui devait être présenté début 2013.

De cette préparation ressortent quelques idées-phares :

- Un véritable statut de l'élu doit permettre d'assurer une meilleure protection sociale, une meilleure formation et de meilleures conditions d'exercice du mandat local
- Une clarification des compétences doit se faire dans le cadre d'un pacte de gouvernance territoriale, sorte de cadre contractuel définissant pour la durée du mandat, autour d'un projet de territoire, les interventions respectives de chaque niveau (région, département, commune, intercommunalité), avec des chefs de file et des délégations de compétences
- Une simplification des normes adaptée à chaque territoire, dont la situation n'est pas la même que celle du territoire voisin, d'où la nécessité d'une plus grande souplesse (notamment à travers l'expérimentation, mais aussi l'adaptabilité des textes aux réalités spécifiques des collectivités)
- Une réforme fiscale qui devrait attribuer un panier fiscal à chaque niveau de collectivité, corriger les injustices nées de la suppression de la taxe professionnelle, parfaire la péréquation pour faire jouer la solidarité entre collectivités
- Un soutien à la capacité des collectivités territoriales à investir, grâce



à des structures financières nouvelles et fiables (banque publique d'investissement, agence portée par les associations d'élus) à mettre en place très rapidement

Telles sont les principales indications, voies à suivre, orientations souhaitées par les élus locaux, dont devrait s'inspirer le projet de loi.

M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat, a proposé un texte dégageant les idées-forces exprimées lors de ces états généraux, puis l'a transmis au pouvoir exécutif, afin que les nombreuses propositions des élus locaux soient prises en compte.

LES PREMIÈRES ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Dans son intervention, le 5 octobre, M. François HOLLANDE a annoncé la mise en place du Haut Conseil des Territoires, instance de concertation regroupant la Commission consultative d'évaluation des normes, la Commission consultative sur l'évaluation des charges et le Comité des Finances locales.

Une nouvelle méthode d'élaboration des normes imposera l'avis de la CCEN recomposée pour toute adoption de norme, une confirmation de toute norme à une

date définie, confirmation sans laquelle la norme deviendra caduque, et la suppression d'une norme pour accompagner toute nouvelle norme.

Le droit à l'expérimentation sera assoupli et élargi et la loi ou le règlement pourra être adapté localement.

La gouvernance des territoires sera clarifiée et rendue plus cohérente par la logique des blocs de compétences et par le principe de chefs de file étendu à tous les domaines de l'action locale.

Le chantier de la réforme fiscale sera conduit selon deux principes : une fiscalité simplifiée et compatible avec la dynamique des dépenses et une péréquation financière renforcée en faveur des territoires les plus fragiles (de la part de l'État) et entre les collectivités plus ou moins favorisées.

Enfin, un pacte de confiance et de responsabilité sera conclu entre l'État et les collectivités territoriales.

Le chef de l'État a par ailleurs confirmé la suppression du conseiller territorial, annoncé le report des élections régionales et cantonales en 2015, ainsi que le dépôt d'un projet de loi, au printemps 2013, sur la limitation du cumul des mandats et le statut de l'élu. ●

